

480 av. J.-C.

415-413.

Empire maritime.

Rivalité
avec Syracuse.

406-365.

et de paix, un seul instant rompue, le jour où, à l'instigation des Perses, les Carthaginois avaient de nouveau attaqué les Hellènes (274). Après cette tentative, la paix avait duré jusqu'à l'expédition athénienne en Sicile (339-341). Chacun supportait son voisin tant bien que mal, et se contentait de ses anciennes conquêtes. — Mais quelque importantes que fussent par elles-mêmes toutes les possessions de Carthage, elles avaient une bien autre valeur encore à titre de soutiens de sa puissance sur mer. Maîtres de l'Espagne du sud, des Baléares, de la Sardaigne, de la Sicile occidentale et de Malte; empêchant les progrès de la colonisation grecque sur la côte espagnole orientale, en Corse et dans la région des deux *Syrtes*; assis eux-mêmes sur le rivage du nord de l'Afrique, les Carthaginois avaient fait une mer fermée [*mare clausum*] de la mer environnante, et monopolisaient les détroits occidentaux. Les autres nations n'entraient avec eux en partage que dans les eaux gauloises et tyrrhéniennes. Encore cet état de choses ne pouvait-il subsister qu'autant que les Grecs et les Étrusques continueraient à s'y maintenir à égalité de forces! Carthage, contre ses autres concurrents, fit de suite alliance avec les Tyrrhéniens, rivaux moins dangereux pour elle! Après la chute des Étrusques, qu'elle ne s'était guère efforcée d'empêcher, ainsi qu'il arrive toujours dans ces sortes de coalitions forcées; après l'insuccès de la vaste entreprise d'Alcibiade contre Syracuse, cette dernière occupa sans conteste le premier rang parmi les puissances grecques maritimes. Les maîtres de Syracuse, à leur tour, aspirèrent à l'empire sur toute la Sicile et l'Italie du sud, sur les mers Tyrrhénienne et Adriatique, et les Carthaginois se virent aussitôt et violemment rejetés dans les voies d'une politique énergique. De longs, d'opiniâtres combats s'en suivirent entre eux et leur puissant et trop fameux adversaire, *Denys l'Ancien* (348-389), combats dont le

premier résultat fut la ruine ou l'affaiblissement des petites cités siciliennes moyennes, qui avaient pris couleur pour les Africains ou pour Syracuse. L'île, coupée en deux, appartient par moitié aux Carthaginois et aux Syracusains. Les villes les plus florissantes, *Sélinunte*, *Agrigente*, *Himère*, *Géla*, *Messine* avaient été ruinées de fond en comble par les premiers au milieu de ces luttes furieuses; et Denys, insensible à de tels désastres, alors que tout l'édifice de la colonisation hellénique craquait et s'écroulait, s'empressa d'en tirer avantage à la tête de ses mercenaires soudoyés en Italie, dans les Gaules, en Espagne: il crut sa tyrannie mieux assurée, régnant désormais sur des campagnes désertes ou sur des colonies militaires. Le général carthaginois *Magon* avait été victorieux à *Cronion* (371): la paix conclue avec les Phéniciens attribuait à Carthage les villes grecques de *Thermæ* (*Himère la vieille*), *Egeste*, *Héraclée Minoa*, *Sélinunte*, et une partie du territoire agrigentain jusqu'à l'*Halycus*. Entre les deux rivales qui se disputaient l'île, cette paix ne put durer. A tous les instants, c'était à qui attaquerait et chasserait l'autre. A quatre reprises, aux temps de Denys l'Ancien (360), de Timoléon (440), d'Agathocle (445) et de Pyrrhus (476), les Carthaginois envahirent toute la Sicile, hormis Syracuse, dont les murs défiaient leurs efforts: autant de fois, en revanche, sous la conduite de généraux habiles comme ce même Denys, comme Agathocle, comme Pyrrhus, les Syracusains se crurent à la veille de jeter le dernier Africain à la mer. Pourtant chaque jour Carthage prenait le dessus, et ses attaques se succédaient régulières, non pas sans doute avec toute la persistance clairvoyante de Rome en face de son but, mais pourtant bien autrement combinées, énergiques, que la défense des Grecs dans leur ville en proie aux tiraillements et aux désordres des partis. Les Carthaginois étaient en droit d'attendre une

383 av. J.-C.

394, 344.

309, 378.

issue favorable à leur entreprise, en dépit de la peste et des *condottieri* étrangers. Déjà sur mer la victoire s'était décidée pour eux (II, p. 230), et Pyrrhus avait en vain tenté une dernière résurrection de la marine syracusaine. Désormais les vaisseaux carthaginois parcourent en maîtres toutes les mers occidentales, et à les voir attaquer Syracuse, Rhégium et Tarente, on comprend ce que peut et ce que veut Carthage. En même temps ils s'assurent avec un soin jaloux le monopole de tout le commerce, et vis-à-vis de l'étranger, et vis-à-vis de leurs propres sujets. Ils n'hésitent jamais, on le sait, à user de violence, si la violence leur donne le succès. Un contemporain des guerres puniques, le père de la géographie, *Eratosthène* (479-560), déclare que tout vaisseau étranger, faisant voile vers la Sardaigne ou le détroit de Gadès, était sans pitié coulé à fond, si les Carthaginois venaient à s'en emparer. Qu'on se rappelle aussi les traités avec Rome. En 406, les Carthaginois avaient ouvert aux marchands romains les havres d'Espagne, de Sardaigne et de Libye; en 448, ils les leur ferment tous, à l'exception du seul port de Carthage (II, pp. 231-234).

275-194 av. J.-C.

348.

306.

Constitution
carthaginoise.

Le conseil.

Aristote, qui mourut cinquante ans environ avant le commencement de la seconde guerre punique, nous dépeint la constitution de Carthage comme ayant passé de l'état monarchique à l'aristocratie, ou mieux à la démocratie tempérée d'oligarchie; il lui donne à la fois ces deux noms¹. Le gouvernement avait appartenu d'abord au *Conseil des Anciens*, ou *Sénat*, composé, comme la *Gérousie* [Γερουσία] de Sparte, de deux rois annuels à la désignation du peuple, et de vingt-quatre *gérousiastes*, probablement aussi nommés par lui, chaque année. C'est à ce sénat que revenaient de droit toutes les

¹ [V. *Politique*, liv. II, ch. VIII.]

grandes affaires : les préparatifs de guerre, par exemple, les levées, les enrôlements étaient faits par lui : il nommait le général d'armée, et lui adjoignait un certain nombre de *gérousiastes*, parmi lesquels se recrutent les officiers en sous-ordre; il recevait enfin toutes les dépêches d'État. On doute qu'à côté de ce conseil restreint, il y en ait eu un autre plus nombreux : en tous cas, son autorité n'aurait eu que peu de poids. Les rois n'ont pas eu davantage de pouvoir ou d'influence : ils siégeaient comme *grands juges*, voilà tout : et ce nom leur est souvent donné (*schofeth*, *suffètes* : *praetores*). Les généraux étaient bien plus forts. Isocrate, aussi contemporain d'Aristote, rapporte que chez eux les Carthaginois vivaient en oligarchie, mais qu'à l'armée la monarchie l'emportait; en telle sorte que les écrivains latins ont pu, non sans raison, comparer les fonctions du général carthaginois avec la dictature romaine : dictature mitigée toutefois par la présence des *gérousiastes*, commissaires du sénat, et par l'obligation, inconnue à Rome, de rendre un compte sévère en sortant de charge. Mais elle n'avait point de terme fixe, et sous ce rapport elle se distingue essentiellement de la royauté annuelle, ou consulat, avec laquelle Aristote se garde de la confondre. Enfin, les Carthaginois pratiquaient souvent le cumul, et l'on voit, sans qu'il faille s'en étonner, le même homme à la fois *suffète* dans la cité et général à la tête de l'armée.

Les
fonctionnaires.

Au-dessus de la *Gérousie*, au-dessus des fonctionnaires suprêmes siégeait le *conseil des Cent-Quatre*, ou plus brièvement le *conseil des Cent* ou des *Juges*, vraie citadelle de l'oligarchie carthaginoise. Ils n'existent point à l'origine, et pareils aux *Éphores* spartiates, ils étaient sortis de l'opposition aristocratique, à titre de réaction contre l'élément monarchique qui se manifestait au sein des institutions. La vénalité des charges, le

Les juges.

petit nombre des citoyens appelés à avoir part commune aux fonctions suprêmes, laissaient prise au danger : une famille puissante entre toutes par sa richesse et la gloire des armes, la famille de Magon (II, p. 403), semblait prête à mettre la main sur le gouvernement des affaires, en temps de paix et de guerre, et sur l'administration même de la justice. Il fallut conjurer le péril ; de là une réforme, contemporaine sans doute des *décemvirs* de Rome, et la création du nouveau corps des *Juges*. Tout ce que nous en savons, c'est que l'entrée dans les *Cent-Quatre* était subordonnée à l'exercice préalable de la *questure* ; mais que pour être admis parmi eux, le candidat avait encore à passer par l'élection et les votes de ce qu'Aristote nomme les *Pentarchies* (*quinquevirs*), lesquelles se recrutaient d'elles-mêmes. De plus, bien que nommés pour l'année seulement, sans doute, les juges surent se faire continuer au delà, à vie même, dans leurs fonctions ; ce qui fait que les Romains et les Grecs les désignent souvent par le nom de *sénateurs*. Quoi qu'il en soit des attributions de détail, demeurées pour nous obscures, les hauts magistrats constituent dans leur essence un corps tout oligarchique, formé et choisi dans son propre sein par une aristocratie prévoyante. Citons un fait caractéristique : à Carthage, à côté du bain public destiné aux simples citoyens, il y avait le *bain des juges*. Leur principale mission en faisant une sorte de *jurés* politiques, devant eux le général rendait compte de sa gestion de guerre ; devant eux et le cas échéant, étaient appelés de même les suffètes et les gérousiastes à leur sortie de charge : impitoyables et cruels dans leur droit de sentence arbitraire, ils envoyaient bien souvent l'accusé à la mort. Comme il arrive toujours, là où l'exécutif est placé sous une surveillance effective, le centre du pouvoir s'était déplacé, et du corps contrôlé avait passé au corps contrôlant. Par un

effet naturel, celui-ci s'imprégnait tous les jours davantage dans l'administration : la *Gérousie* en vint à lui soumettre les dépêches d'État importantes, avant de les notifier au peuple, et bientôt, devant la menace d'un jugement mesuré sur le succès ou l'insuccès, hommes d'État et généraux se sentirent comme paralysés dans les conseils de la cité, et sur les champs de bataille.

Le peuple, à Carthage, s'il n'était pas réduit, comme à Sparte, à assister passivement aux actes publics du gouvernement, n'a pas joui pour cela d'une beaucoup plus grande influence. Dans les élections aux sièges de la Gérousie, la corruption électorale était tout : s'agissait-il de nommer un général, le peuple était interrogé, il est vrai, mais quand, en réalité, le choix avait été fait à l'avance par la désignation des gérousiastes. Ailleurs, on ne le consultait que selon le libre arbitre de la Gérousie, ou que s'il y avait là désaccord. Enfin, point de tribunaux populaires. Une telle insignifiance politique chez le peuple tenait sans doute à son organisation même : peut-être que les *associations de repas en commun* (ainsi on les nommait), pareilles aux *phidities* lacédémoniennes¹, n'étaient-elles autre chose que des corporations exclusives et oligarchiques. En tous cas, nous voyons qu'on distinguait entre les *citoyens* proprement dits et les *artisans* et *manœuvres*, d'où l'on peut conclure que ces derniers n'avaient qu'une humble condition, sans droits aucuns.

Rassemblons tous ces traits divers. La constitution carthaginoise met le gouvernement dans la main des riches, ainsi qu'il arrive dans toute cité sans classe moyenne, et composée d'une plèbe urbaine, pauvre et vivant au jour le jour, et d'une classe de gros trafiquants, de riches planteurs et de hauts fonctionnaires. Car-

Les citoyens

Caractère
de
cette constitution

¹ [Arist., *Polit.*, II, vi, § 21, et VIII, § 2.]

thage a pour habitude, quand les notables sont tombés et appauvris, de leur rendre la richesse aux dépens de ses sujets : elle les envoie dans les villes de son empire à titre d'officiers d'impôt et de corvée, signe infaillible de corruption dans toute oligarchie. Aristote, il est vrai, voit là la cause de la solidité éprouvée des institutions carthaginoises. Je conviens que jusqu'à son temps, Carthage n'avait passé par aucune révolution qui méritât ce nom. La foule était sans chefs. L'oligarchie savante des riches avait toujours des avantages matériels à offrir à quiconque se montrait intelligent, ambitieux et besoigneux ; et quant à la plèbe, on lui fermait la bouche avec les miettes de pain jetées en récompense d'un vote électoral, ou tombées de la table des grands. Que sous un tel régime il y eût prise pour une opposition démocratique, on le conçoit facilement ; mais à l'heure où commencèrent les guerres avec Rome, cette opposition était encore sans force. Plus tard, après les désastres de l'armée, son influence politique grandit bien plus vite qu'à Rome, où s'agite un parti pareil. Alors, les assemblées populaires veulent dire le dernier mot dans les grandes questions, et dépouillent l'oligarchie de son omnipotence. A la fin des guerres d'Hannibal, et sur la motion même du grand capitaine, on décidera que nul membre du conseil des *Cent* ne pourra siéger plus de deux ans. La démocratie coule désormais à pleins bords : elle seule alors eût sauvé Carthage, si Carthage avait pu être sauvée. L'opposition, d'ailleurs, avait pour mobile, il le faut bien reconnaître, un patriotisme puissant, en même temps que l'ardeur des réformes ; mais les appuis solides lui manquaient : tout était gâté et pourri sous elle.

Le peuple, au dire des Grecs instruits, qui le comparent à celui d'Alexandrie, se montra au plus haut point indiscipliné, incapable de mériter et conquérir la puissance ; et l'on avait à se demander, en vérité, à quoi

les révolutions pouvaient être bonnes, faites seulement par de jeunes fous et les mauvais sujets de la rue.

En matière de finances, Carthage a droit à la première place entre tous les États de l'antiquité. Le plus grand historien des Grecs déclare qu'au temps des guerres du Péloponèse, la ville phénicienne l'emportait par sa richesse sur toutes les cités de l'Hellade ; il compare ses revenus à ceux du Grand-Roi ; et Polybe aussi l'appelle : « *la plus opulente cité de l'univers* ». L'agriculture était florissante et industrielle : les généraux, les hommes d'État aimaient, comme à Rome, à y consacrer leurs exemples et leurs enseignements, témoin le *traité* spécial écrit par Magon, et que plus tard les Romains et les Grecs considéreront comme le code de *l'Agronomie rationnelle* ; qui sera traduit en grec ; que le Sénat romain donnera l'ordre de mettre également en latin, et qu'il propagera officiellement parmi les possesseurs fonciers de l'Italie¹. Ce qui caractérise l'agriculture phénicienne, c'est son étroite alliance avec la loi du capital. Le laboureur de Carthage tient à maxime, de ne pas disperser ses ressources en argent sur un terrain plus grand qu'elles ne le comportent ; il pratique avant tout la *culture intensive*. Les régions libyques produisent en troupeaux innombrables les chevaux, les bêtes à cornes, les brebis, les chèvres, richesse de leurs peuplades nomades, et dont Carthage sait aussi tirer bon parti. Comme ils en remontent aux Romains en fait d'utilisation savante du sol, les Carthaginois leur enseignent encore l'exploitation des nations sujettes : ils font rentrer dans leur ville la rente foncière « *de la meilleure partie de l'Europe* » et des riches terres de l'Afrique du nord, comblées alors des dons de la nature ; de la *Byzacène* et de la petite *Syrte*,

Les capitaux.
Puissance
financière
de Carthage.

¹ [Columelle appelle Magon le « *rusticationis parens*. » — *De re rust.*, 1, 1 ; 12, 4. — Plin., *Hist. nat.*, xviii, 5, 7. — Cic., *de Orat.*, 1, 58.]

par exemple. Le commerce avait toujours été tenu à profession honorable chez eux : les fabriques, les armements, alimentés par le commerce, rapportaient des moissons d'or annuelles à quiconque s'était établi dans leur ville. Déjà, enfin, nous avons fait voir leur immense monopole accaparant tout le trafic d'importation et d'exportation dans les parages de la Méditerranée occidentale : de même, tout le négoce international entre l'ouest et l'est venait se concentrer dans leur port. D'ailleurs, chez eux, comme plus tard à Rome, la science proprement dite et les arts, s'assujettissant peu à peu à l'influence hellénique, étaient aussi cultivés, non sans succès. La littérature phénicienne avait son importance ; et quand les Romains prirent Carthage, ils y trouvèrent de riches collections d'art, non créées, il est vrai, avec les produits indigènes, mais rapportées des temples de la Sicile conquise, et des bibliothèques non moins précieuses. Mais ici encore l'esprit s'était mis au service du capital. La littérature punique, à en juger par le peu que nous en savons, se composait surtout d'écrits sur l'agriculture et la géographie : témoin le livre cité plus haut de Magon : témoin le fameux *Périple d'Hannon*, qu'une traduction grecque nous a conservé, et qui, affiché publiquement sur la muraille d'un temple, racontait le voyage de circumnavigation de cet amiral le long des côtes de l'Afrique de l'ouest¹. Les connaissances utiles, les langues étrangères étaient étudiées à Carthage, et nous voyons que sous ce dernier rapport elle était aussi avancée peut-être que la Rome impériale le devint dans les temps postérieurs. Les enseignements de la culture grecque y étaient tous dirigés dans les voies les plus pratiques².

¹ [M. Ed. Charton en a donné une traduction, avec de bonnes remarques critiques et géographiques, au tome I de ses *Voyageurs anciens et modernes*.]

² Il n'est pas jusqu'à l'intendant d'un domaine rural qui, quoique esclave, ne doive savoir lire et n'ait reçu une certaine éducation. Tel est

S'il est absolument impossible d'évaluer l'immense quantité des capitaux affluant dans ce *Londres* de l'ancien monde, on se fera du moins une idée de la fécondité des sources où il lui était donné de puiser, par ce seul fait, qu'en dépit de son organisation militaire excessivement coûteuse, et de son administration fiscale infidèle ou mal conduite, les contributions payées par les sujets et les douanes suffisaient à couvrir amplement les dépenses, et permettaient de ne demander aucun impôt aux citoyens. Après la seconde guerre punique, alors que l'empire de Carthage était brisé déjà, il suffit d'un certain remaniement dans le système financier pour parfaire aussitôt, et de même sans création d'impôt nouveau, aux dépenses courantes, et au paiement de l'annuité de 340.000 *Thalers* [1.275,000 fr.] à servir aux Romains. Enfin, 14 ans après la paix, Carthage offrit à ceux-ci de verser en une fois les 36 termes restant à courir. Mais ce n'est point seulement par la grandeur de ses revenus que se manifestait la supériorité financière de la ville phénicienne : nous constatons aussi chez elle, et chez elle seule, parmi les grands États du monde ancien, l'observation de principes économiques qui n'appartiennent d'ordinaire qu'aux temps modernes, aux temps plus avancés dans la science économique. Carthage prête et emprunte aux autres puissances. Dans son système des valeurs elle fait entrer l'or et l'argent en lingots, les monnaies d'or et d'argent pour son commerce de Sicile, et enfin un signe de convention,

le précepte de Magon l'agronome. (Varr., *De re rust.*, 1, 17. — Au prologue du *Carthaginois* (*Pœnulus*) de Plaute, l'auteur dit ce qui suit de son héros :

*Et is omnes linguas scit : sed dissimulat sciens
Se scire : Pœnus plane est. Quid verbis opu'st.*

« Il sait toutes les langues : mais il dissimule sa science, en vrai Carthaginois qu'il est : c'est tout dire! »

sans valeur matérielle, et dont l'usage est encore inconnu partout ailleurs. Si un État pouvait n'être qu'une vaste entreprise de spéculation commerciale, il faudrait convenir que jamais sa fonction ne s'est mieux et plus complètement réalisée.

Parallèle
entre Rome
et Carthage.
Economie
politique.

Comparons maintenant les deux puissances rivales. Les Romains et les Carthaginois constituaient deux peuples agriculteurs et marchands, avant tout : chez l'un et l'autre, la situation faite aux arts et à la science, situation toute subordonnée et pratique, était au fond semblable : seulement, Carthage avait sur Rome une notable avance. Mais chez la première, l'argent l'emportait sur le sol : à Rome, au contraire, le sol l'emportait encore sur l'argent ; et tandis qu'en Afrique les grands propriétaires et possesseurs d'esclaves accaparaient l'agriculture, à Rome, à cette époque, la plupart des citoyens mettaient la main à la charrue. Ici, le peuple possédait d'ordinaire : à Carthage, il était exclu de la propriété ; il appartenait à l'or des riches, ou au premier cri de réforme des démagogues. L'opulence et le luxe, apanage des grandes places de commerce, régnaient déjà dans la ville phénicienne : chez les Romains, extérieurement du moins, les mœurs et la police maintenaient assez fortement l'austérité antique et les habitudes frugales. Quand les envoyés de Carthage revinrent pour la première fois d'Italie, ils racontèrent à leurs collègues que, dans les relations intimes et réciproques entre sénateurs romains, la simplicité dépassait toute imagination ; qu'il n'y avait pour tout le sénat qu'un seul service de table en argent ; qu'on le portait dans chaque maison où étaient invités les convives et les hôtes ! J'insiste sur ce trait plaisant : il est le signe de l'état économique des deux cités.

Institutions.

Les deux constitutions appartenaient au régime aristocratique. Le sénat romain, les juges de Carthage exerçaient le pouvoir, les uns et les autres, dans des con-

ditions politiques absolument pareilles. Les deux gouvernements obéissent à la même pensée, à Rome et à Carthage : témoin, chez celle-ci, la dépendance où sont maintenus les divers fonctionnaires, la défense faite aux citoyens d'apprendre le grec sans autorisation, et l'injonction de ne communiquer avec les Grecs que par l'intermédiaire du truchement officiel. Mais à Carthage, la tutelle de l'État se souille par des rigueurs cruelles, par les excès d'un arbitraire poussé jusqu'à l'enfantillage : à côté, les peines de *simple police* et la *note de censure*, à Rome, semblent douces et intelligentes à la fois. Le sénat romain, accessible à quiconque brillait par ses talents, était la représentation vivante du peuple ; il avait confiance dans le peuple, et n'avait rien à redouter des hauts magistrats. A Carthage, le sénat avait sa raison d'être dans le contrôle jaloux de l'administration par un pouvoir en réalité maître du gouvernement suprême ; il ne représentait que quelques familles plus considérables : en haut, en bas, partout, la méfiance était sa loi ; ne sachant jamais ni si le peuple irait où il le voulait conduire, ni si les magistrats n'aspiraient point à quelque dangereuse usurpation. Aussi, voyez la marche ferme et réglée de la politique romaine ! L'insuccès ne la fait point reculer ; les faveurs de la fortune n'endorment pas sa vigilance et ne l'arrêtent jamais à moitié route. Nous verrons les Carthaginois, au contraire, éviter le combat au moment même où un dernier effort pourrait tout sauver peut-être ; ils se dégoûtent des desseins les plus vastes, les plus nationaux : ils oublient l'édifice à demi bâti et qui s'écroule ; puis, tout à coup, au bout de quelques années, ils reviennent, mais trop tard, à la charge. Par suite, à Rome, tout magistrat habile marche en plein accord avec le gouvernement ; tandis qu'à Carthage, presque toujours il est en guerre ouverte avec les sénateurs : pour leur résister,

il viole la constitution et fait cause commune avec les partis révolutionnaires.

Gouvernement
des sujets.

Carthage et Rome avaient toutes deux à administrer des peuples de la même nationalité que la leur propre, et de nombreux peuples étrangers. Mais la seconde avait successivement admis à la cité toutes les tribus romaines les unes après les autres, et quant aux villes latines, elle leur en avait également ouvert l'accès légal. La première, au contraire, se ferme et s'isole, elle ne laisse même pas l'espoir aux provinces sous sa dépendance d'arriver jamais à l'égalité civile. Les alliés de Rome avaient part aux profits de sa victoire, aux domaines conquis notamment. Enfin, dans les autres pays soumis, la république voulait donner des satisfactions matérielles aux notables et aux riches, visant ainsi à se créer un parti dévoué. Carthage, non contente de garder pour elle seule tout le butin de la guerre, enlève jusqu'à la liberté du commerce aux villes les plus favorablement traitées. Jamais Rome n'a totalement ravi leurs droits d'autonomie intérieure aux cités qu'elle frappait des plus rigoureuses mesures; jamais elle ne leur a imposé une taxe régulière. Carthage, elle, envoyait partout ses intendants; surchargeait jusqu'aux anciennes cités phéniciennes d'impôts périodiques et excessifs, et courbait sous une sorte de servitude politique les nationalités tombées en son pouvoir. Aussi, dans tout l'empire carthaginois-africain, à l'exception d'Utique, peut-être, on n'eût pas pu rencontrer une seule localité pour qui la ruine de la métropole ne fût un bienfait matériel ou politique. Dans l'empire romano-italique, on n'en eût pas trouvé une qui n'eût plus perdu que gagné, au contraire, à la chute d'un régime toujours soucieux des intérêts matériels de tous, et qui se gardait d'irriter les opposants par des mesures extrêmes, ou de les pousser au combat. Les hommes d'État

de Carthage croyaient tenir leurs sujets phéniciens par la crainte d'une révolte des Libyens indigènes; ils croyaient tenir les grands possesseurs fonciers par le lien du *signe représentatif* monétaire. Dans leur erreur grossière, ils appliquaient le calcul du commerçant à des matières où il n'a rien à voir; et l'expérience des faits a démontré qu'en dépit du relâchement apparent de son lien fédéral, la Symmachie romaine, inébranlable à l'égal d'un mur de roc, a su repousser les attaques de Pyrrhus, tandis que la Symmachie carthaginoise se déchira comme une toile d'araignée le jour même où une armée étrangère mit le pied sur la terre africaine. Avons-nous besoin de rappeler les débarquements d'*Agathocle* et de *Régulus*, et la *guerre des mercenaires*? L'hostilité des Africains contre Carthage est certaine; et dans cette dernière circonstance, par exemple, on voit les femmes libyennes donner leurs bijoux pour défrayer la révolte: en Sicile, toutefois, il semble que les Carthaginois, s'étant montrés plus doux, y aient été récompensés par un résultat meilleur. Leurs sujets y jouissaient d'une certaine franchise commerciale avec le dehors: le trafic intérieur s'y faisait non plus avec la monnaie conventionnelle de Carthage, mais avec la monnaie grecque ordinaire: enfin les Siciliens se mouvaient plus librement qu'il n'était permis de le faire aux Sardes et aux Libyens. Que si Carthage avait pu prendre Syracuse, les choses eussent assurément changé: mais Syracuse tint bon, et les possessions carthaginoises continuant à vivre sous une loi tolérable, au milieu des dissensions cruelles qui déchiraient les cités gréco-siciliennes, il se forma dans l'île un parti vraiment carthaginois dont la persistante influence a marqué sa trace jusque dans les écrits de *Philinos* d'Agrigente. C'est lui qui, même après la conquête romaine, a raconté les grandes guerres puniques, demandant de préférence ses